

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 janvier 2020

Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, annonce la nomination de Georges Labazée au poste de Vice-président du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE)

Le secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance participait ce jour à la première assemblée plénière du CNPE de l'année 2020, réunie au ministère des Solidarités et de la Santé.

Sur la base des textes constitutifs du Conseil national de protection de l'enfance, Adrien Taquet a annoncé avoir proposé au Premier ministre de nommer Georges Labazée, ancien parlementaire, ancien président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et ancien président du Conseil supérieur de l'adoption, au poste de Vice-président du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE).

Le ministre tient à souligner l'expérience et les qualités reconnues de Georges Labazée qui permettront au CNPE d'organiser efficacement ses débats et ses travaux au cours de l'année à venir. Il sera appuyé dans ses fonctions par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Adrien Taquet a exprimé toute sa confiance à Georges Labazée pour assurer une transition sereine vers l'installation d'ici 2021 d'un nouvel organisme de gouvernance nationale du secteur de la protection de l'enfance. Le ministre a également réaffirmé son engagement à ce que les membres du CNPE soient étroitement associés au travail de refondation de la gouvernance du secteur de la protection de l'enfance.

Le Ministre a annoncé une saisine prochaine du CNPE relative aux normes et taux d'encadrement au sein des structures d'accompagnement en protection de l'enfance.

Le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance a en outre annoncé qu'il dévoilera lundi prochain la liste des trente départements avec lesquels l'Etat contractualisera dans le cadre de la Stratégie Nationale de prévention et de protection de l'enfance pour l'année 2020. À ce jour, soixante-deux départements ont proposé leur candidature à cette démarche de contractualisation.

Contact: